

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2019  
~~~~~

**PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT AUX
ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE DURABLE
DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILLOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER

Procurations : Madame Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ à Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés : Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : Mme Martine BONNET, Madame Jocelyne KUZNIAK, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur René GARRO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Annie LEROY

| | | | |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 24 | Présents : 32 | Votants : 38 | Pour 38 Contre 0 Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la réception du courrier en date du 14 février 2019 du Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault, annexé à la présente délibération, sollicitant une subvention des trois communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault pour la mise en œuvre des états généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable ;

VU le courrier de réponse de la Communauté de commune Vallée de l'Hérault en date du 11 mars 2019 ;

VU la délibération de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac en date du 17 avril 2019 validant sa participation financière aux Etats généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable.

CONSIDERANT que le Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault a sollicité un financement des trois communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault pour la mise en œuvre en 2019 des Etats généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable,

CONSIDERANT que les montants demandés aux trois communautés de communes ont été établis au prorata du nombre d'habitants, soit 2 300 € demandés à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a répondu dans son courrier en date du 11 mars 2019 vouloir soutenir ce projet à parité avec les deux autres communautés de communes concernées,

CONSIDERANT que la Communauté de communes du Lodévois et Larzac a validé le 17 avril 2019 sa participation financière à hauteur de 1 000 €,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), une participation au Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault en vue de participer au financement des états généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable, à hauteur de 1 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

| | |
|--|--|
| <p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 2041 le 02/10/19 Publication le 02/10/19 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 02/10/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190930-lmc112265-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p> | <p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Louis VILLARET</p> |
|--|--|